



Remise de chèques et erreur de destinataire...

Par **abracadabra83**, le **24/04/2008 à 19:03**

Il y a un peu plus d'un an, un ami à moi a eu par erreur sur son compte une remise de chèque de plus de 1700€. S'agissant d'un compte secondaire (son salaire est versé sur un autre compte), il n'y a pas vraiment prêté attention.

Six mois plus tard et à cause d'un coup dur, il a dû utiliser cet argent qui ne lui avait pas été réclamé par la banque.

Et aujourd'hui, [s]plus d'un an après[/s], la société qui a déposé cette remise de chèques s'est aperçu qu'ils n'avaient pas cette remise sur leur compte en banque...

Est-ce tout à fait légal de la part de la banque de lui demander l'argent, sachant qu'un chèque est valable 1 an et un jour normalement ? Y a-t-il un délai de prescription ? Car il s'agit d'une erreur de la banque et pas de la part de mon ami...

Merci d'avance pour votre réponse.